

Le parcours législatif du projet de loi sur la prévention de la délinquance arrive dans sa phase finale. Le texte amendé a été voté le 11 décembre par le Sénat. La dernière étape, le vote définitif à l'Assemblée nationale est prévue fin janvier.

Ne baissons pas la garde !



A chaque lecture, l'aspect répressif de la loi a été renforcé :

- Facilitation de l'expulsion des gens du voyage.
- Renforcement de l'esprit sécuritaire dans l'urbanisme.
- La répression de l'occupation « illicite » des halls d'immeuble est renforcée.
- Création de nouveaux délits inspirés par l'actualité : s'opposer aux interventions musclées de la police, aux arrestations « spectacles », c'est faire de la « provocation directe à la rébellion ».

Il faut faire le lien avec l'ensemble de la répression du mouvement social, les nombreux procès faits aux leaders associatifs et syndicaux.

Le maire, pièce centrale.

Il se voit même attribuer de nouveaux pouvoirs en devenant destinataire des signalements pour les enfants en danger, alors qu'un dispositif existe déjà.

Le dernier texte banalise l'échange d'informations, balaie le secret professionnel, organise la quadrillage et le fichage complet de toute une partie de la population... Il nie le droit à une vie privée : toute situation familiale, tout acte supposés déviants seront enregistrés et rapportés aux maires.

De nouveaux Comités Locaux de Sécurité se mettent en place, renforçant la logique de la responsabilité individuelle pour occulter l'impact de la misère, de l'exclusion, de la précarité.

L'amalgame psychiatrie et délinquance demeure !

Certains voulant démobiliser les professionnels de la psychiatrie ont proposé de trouver une autre voie législative : ce serait donc une ordonnance, procédure la moins démocratique de toutes.

Aujourd'hui, la psychiatrie est toujours au centre du sécuritaire et quelques « améliorations » sont généreusement distribuées : un traitement national des données doit être mis en place, ces données seront conservées cinq ans après la fin des hospitalisations, le contrôle

des sorties d'essais sera renforcé, des dispositifs touchant les centres spécialisés devront être mis en place, le rôle du maire là aussi est disproportionné en cas d'hospitalisation des personnes troublant l'ordre public. C'est la logique de fichage et d'enfermement qui prévaut au mépris de toute réflexion clinique.

Le dilemme des professionnels.

Les professionnels ont toujours servi de régulateurs sociaux en mettant en place les politiques des minima sociaux, compensation de l'exclusion, de la précarité générée par le capitalisme.

Aujourd'hui il n'est même plus question de distribuer les miettes.

Alors que l'exclusion et la précarité augmentent, le projet réduit la solidarité et demande aux professionnels de repérer, de fichier, de dénoncer toute personne en difficulté ou déviance qui pourrait se rebeller et donc représenter un danger pour le système.

Même si la commande sociale a toujours été claire, les professionnels avaient une marge de manœuvre. Aujourd'hui, c'est fini : il n'y a plus possibilité de travailler sur l'accès aux droits fondamentaux et l'abrogation du secret professionnel pourtant indispensable au respect des personnes supprime tout projet basé sur la confiance.

Un choix s'impose !

Collaborer ou résister à ce projet de loi liberticide.

Pour SUD Santé-sociaux il faut :

- Refuser tout casier social, toute criminalisation de la pauvreté.
- Continuer à faire pression pour que ce projet ne soit pas voté.
- Organiser la résistance collectivement.

Une semaine d'action aura lieu du lundi 22 au vendredi 26 janvier 2007 autour de l'information, de conférences de presse, d'interpellations des élus, du refus d'expérimentations avec du temps fort avant le vote.

MANIFESTONS LE 23 JANVIER 2007